



CORNIER

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**1 bis - ANNEXE AU RAPPORT DE
PRÉSENTATION : diagnostic**



*Certifié conforme et vu pour être annexé à
la délibération d'approbation du Conseil
Municipal en date du 24 juin 2019*

Le Maire,
Gilbert ALLARD



EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

- CORNIER compte 1 276 habitants, contre 1 203 en 2010, soit 73 habitants supplémentaires.

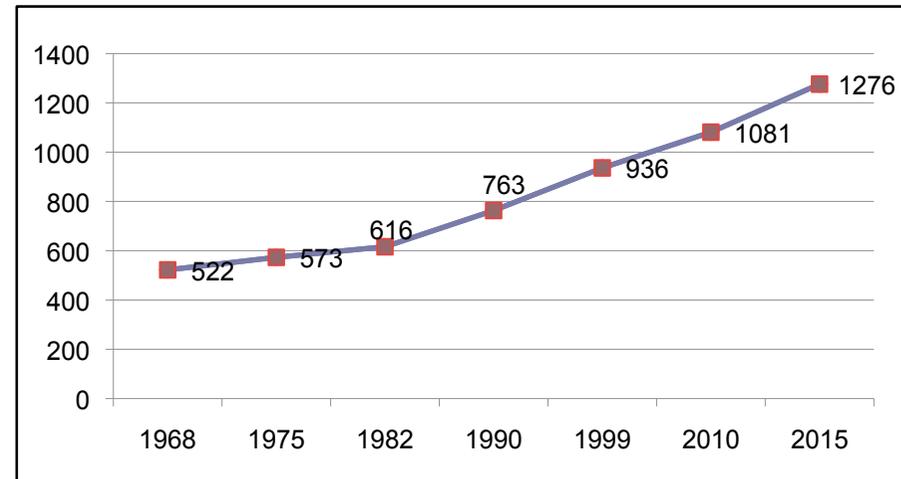
A l'échelle de la CCPR (27 253 habitants en 2015) :

- **6^{ème} commune la plus peuplée avec 1 276 habitants en 2015**, elle représente moins de 5% du poids démographique de l'intercommunalité.

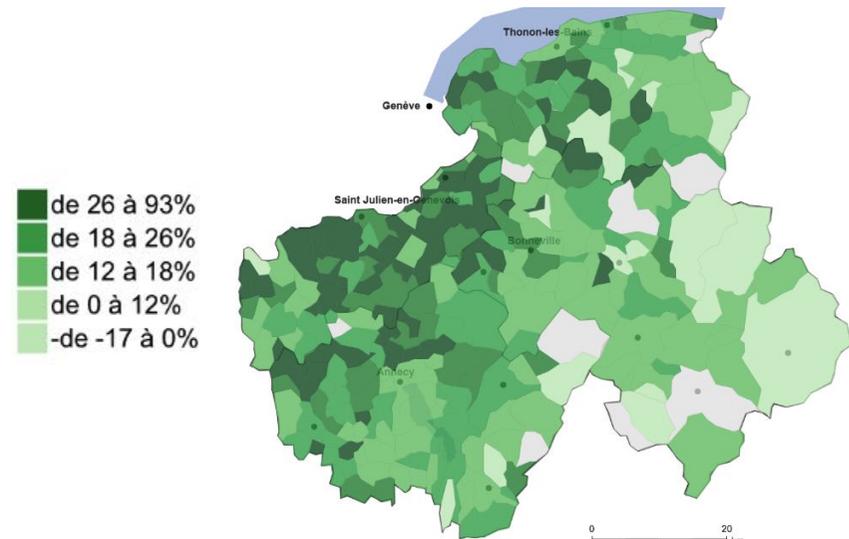
-Mais **le 3^{ème} taux de croissance annuel pour la période 2007/2012** (qui reste au dessus de la croissance annuelle observée sur l'intercommunalité avec un taux de 1,5)

→ Depuis de nombreuses années la croissance de la population de la commune s'accélère.

Evolution de la population (Source INSEE)



Carte de l'évolution démographique période 2005/2015 en Haute-Savoie (source : CD74)



CONTEXTE ADMINISTRATIF

Au sens de l'INSEE, CORNIER est classée comme :

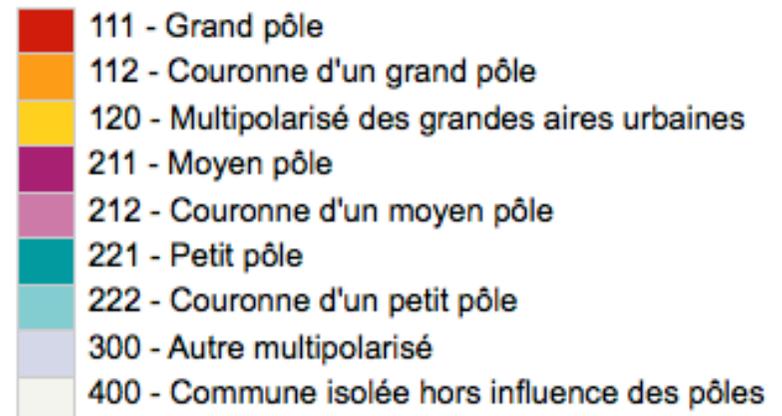
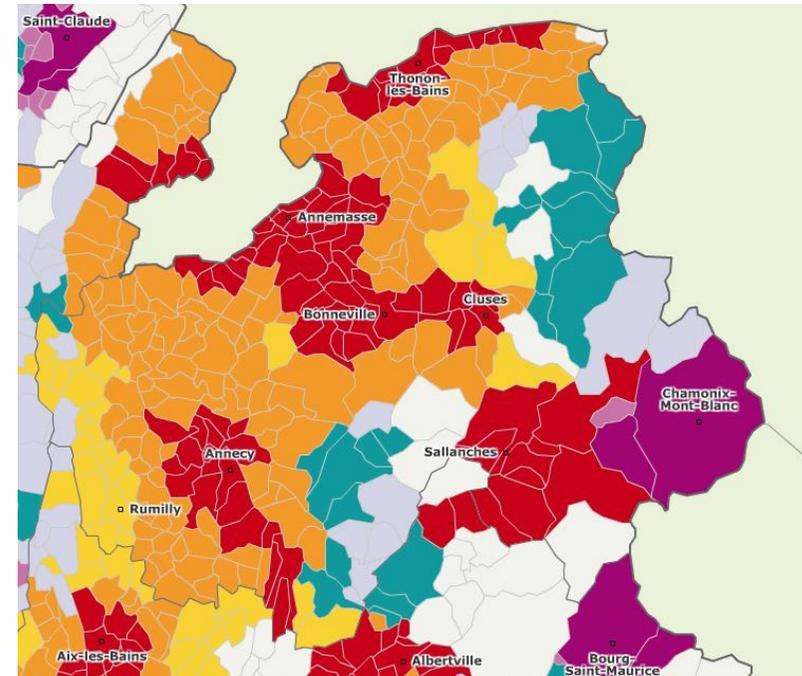
✓ Commune appartenant à un grand pôle

Il s'agit d'étudier le dynamisme des villes et leurs zones d'influence proche avec un principe méthodologique basé sur l'emploi et les déplacements domicile-travail. CORNIER s'intègre à un grand pôle, c'est à dire à un bassin de vie représentant + 10 000 emplois.

✓ Ville urbaine

Il s'agit de caractériser la continuité urbaine et le nombre d'habitants, avec comme principe méthodologique de repérer la commune qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants ou aucune habitation n'est séparée de la plus proche de + de 200m.

Zonage en aires urbaines (Source INSEE)



source : Insee - Zonage en aires urbaines 2010

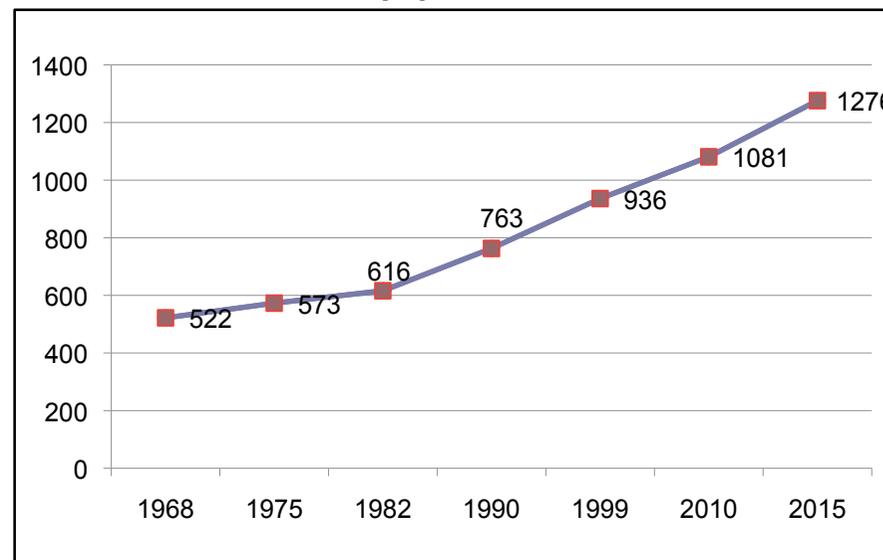
EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

La croissance démographique s'est accélérée ces dernières années, liée à un solde migratoire positif et un solde naturel en hausse.

La population a doublé sur les 30 dernières années.

On note toutefois un ralentissement sur la période 2010/2015 (1,2% de croissance annuelle), mais cette donnée est à nuancer au regard des opérations immobilières en cours, notamment au chef-lieu.

Evolution de la population (Source INSEE)



Indicateurs démographiques (Source INSEE)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle (%)	1,3	1	2,7	2,3	2,3	1,2
Solde naturel (%)	-0,1	0	0,3	0,5	0,6	0,7
Solde migratoire (%)	1,5	1,1	2,4	1,8	1,7	0,5
Taux de natalité (‰)	9,2	11,3	11,2	11,9	10,8	11,9
Taux de mortalité (‰)	10,3	11,5	8,3	6,8	4,7	4,6

STRUCTURE DE LA POPULATION

Un territoire attractif pour les ménages avec jeunes enfants (30/44ans).

Un vieillissement de sa population, marqué par la progression des personnes de plus de 45 ans qui représentent plus de 40% de la population totale.

Un renforcement de la population jeune sur les 5 dernières années avec une population des actifs qui demeure présente.

Une forte baisse des 15-29 ans renforce ce constat sur les 5 dernières années avec une population des actifs qui demeure présente.

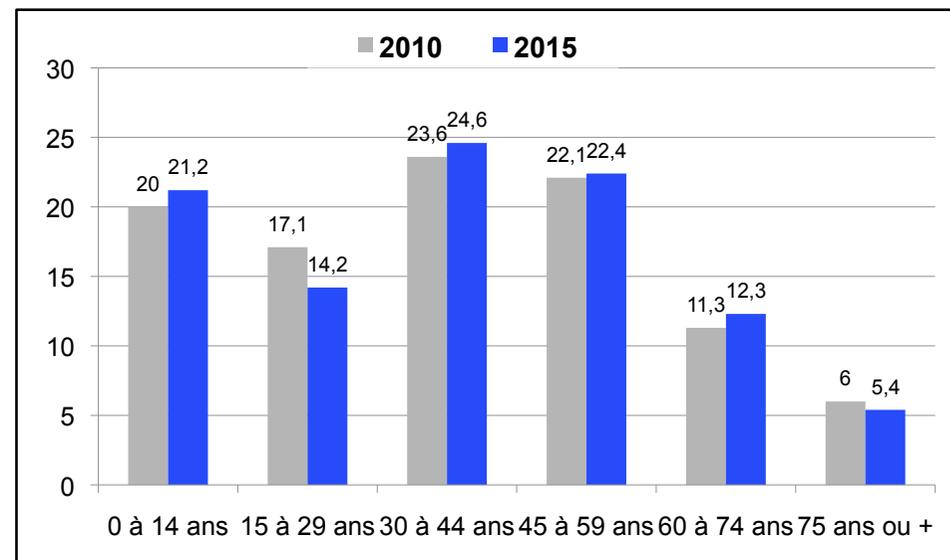
Un nombre moyen de personnes par ménage qui « chute » de 2,7 en 1999, à 2,3 en 2015. Ce phénomène de desserrement des ménages est constaté (décohabitations, divorces...). Cette tendance est visible à l'échelle supra-locale voire nationale et reste structurelle.

Ce profil, dans sa globalité, devrait se poursuivre et se confirmer avec le caractère de plus en plus urbain de la commune,

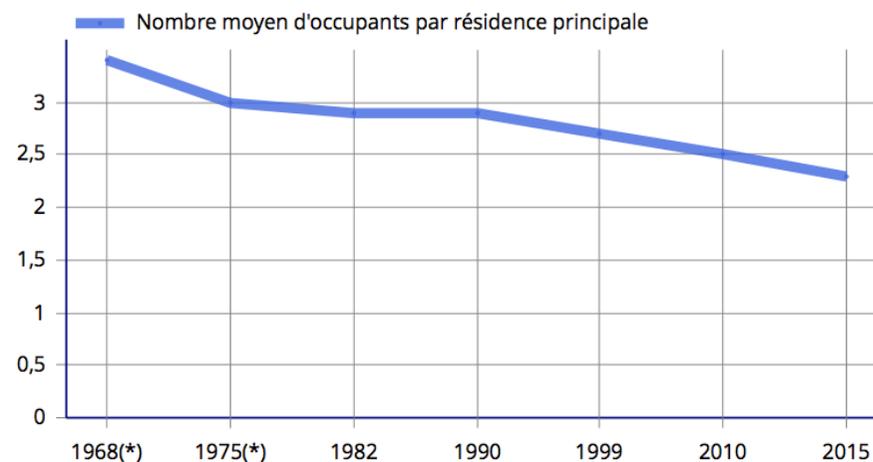
Conséquence : un impact sur l'évolution du parc de logements car il faut plus de logements pour loger le même nombre de personnes.

➔ Une certaine croissance démographique et un desserrement des ménages qui modifie la structure de la population locale et va nécessiter une prise en compte dans le dimensionnement du futur parc de logements.

Population par tranches d'âges (Source INSEE)



Évolution de la taille des ménages (Source INSEE)



STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

607 logements recensés en 2015 contre 537 en 2010.

La part de résidences secondaires est faible avec seulement 3,4% du parc de logements en 2015.

Un marché tendu avec 5,9% de logements vacants (contre 5,8% en Haute-Savoie et 3,4% sur la CCPR sur la même période)

Les grands logements (plus de 4 pièces) sont fortement représentés avec plus de 70% du parc, mais une évolution est en cours (les très grands logement en perte de représentativité au profit de logements plus petits).

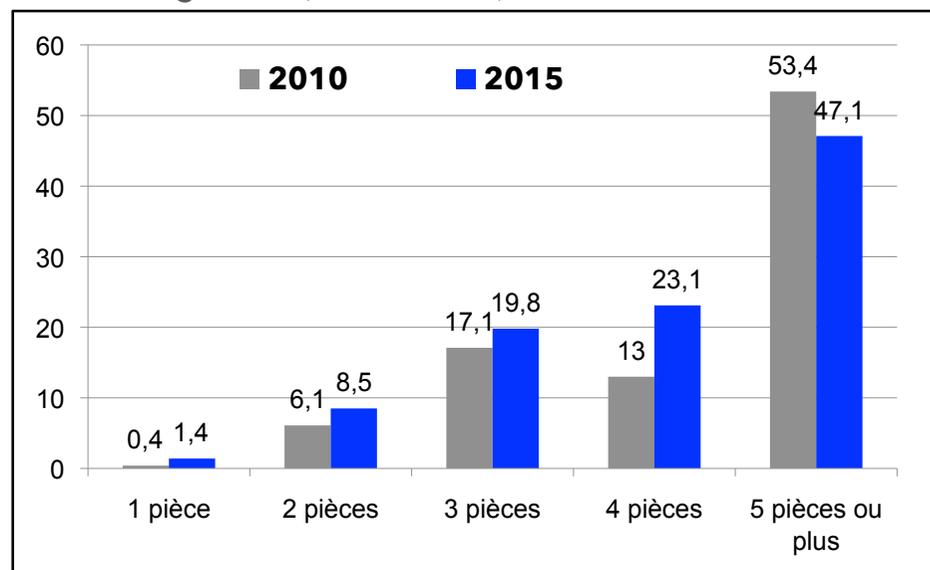
→ La diversification de l'offre des logements est nécessaire pour permettre aux jeunes ménages de continuer à s'installer (nécessite une offre locative avec des tailles de logements diversifiées).

L'importance de l'habitat récent se confirme et supposera d'être attentif à la qualité architecturale des futures constructions afin d'assurer une organisation et une composition adaptées à l'environnement communal. Une réflexion devra portée sur la préservation du patrimoine bâti identitaire de la commune.

Catégorie de logements (Source INSEE)

	2010	%	2015	%
Ensemble	537	100	607	100
Résidences principales	485	90,4	550	90,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	17	3,1	20	3,4
Logements vacants	35	6,5	36	5,9

Taille de logements (Source INSEE)



STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

Un habitat individuel très présent

Le parc est dominé par la maison avec près de 70% de logements individuels sur le territoire.

Mais ce chiffre est en baisse depuis le début des années 2010, ce qui représente un point positif pour la diversification de l'offre en terme de parcours résidentiel.

Une majorité de propriétaires

Les résidences principales sont essentiellement occupées par leurs propriétaires, à hauteur de 71,3%.

Cet aspect de l'occupation de logements a évolué ces dernières années.

Si les locataires représentent uniquement 26,1% des occupants des résidences principales ; ce chiffre est en augmentation (du fait de la construction récente de logements collectifs notamment).

→ Le parc de logement est largement constitué de logements individuels et de ce fait témoigne d'une difficulté d'envisager le parcours résidentiel sur le territoire. Un rééquilibrage est amorcé et a été rendu possible grâce à l'application du PLU actuellement opposable.

Catégorie de logements (Source INSEE)

	2010	%	2015	%
Maisons	374	69,7	413	68,1
Appartements	161	29,9	192	31,6

Statut des résidents (Source INSEE)

	2010	2015
	%	%
Propriétaire	73,5	71,3
Locataire	23,4	26,1
Logé gratuitement	3,1	2,6

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

29 logements sociaux au 01/01/2016 (source Mairie) soit 5% du parc total.

Ces logements sociaux sont situés au chef-lieu, à proximité des équipements publics.

A noter un projet en cours pour la construction d'une résidence destinée aux séniors (49 logements locatifs) par la SEMCODA.

La commune n'est pas soumise à l'article 55 de la loi SRU.

➔ Poursuivre les actions engagées pour le développement des logements sociaux en utilisant dans le futur PLU les outils du Code de l'Urbanisme : Servitudes et emplacements réservés pour logements locatifs (L. 123-1-5-16° ou L.123-2b du Code de l'Urbanisme)

Pour rappel:

Le PLH, entre 2013 et 2018, fixe comme objectifs de réalisation pour CORNIER : 30 logements locatifs sociaux sur 6 ans. A noter qu'un nouveau PLH (2019-2024) est en cours d'élaboration.

Plan d'ensemble de la ZAC (Source Mairie)



MORPHOLOGIE URBAINE

CORNIER est composé de plusieurs pôles historiques à l'origine de la commune.

Les constructions se concentrent autour du centre bourg de Cornier (l'urbanisation s'étant étirée le long de la RD6). Deux pôles secondaires équilibrent le territoire communal: Moussy à l'Ouest de l'A41 et La Madeleine à l'Est de la RD903.

Les autres secteurs (plaine des Rocailles et le coteau de Moussy) connaissent une occupation plus faible avec des hameaux et de l'habitat dispersé.

Nous pouvons citer les hameaux de la Fornasse, Chez Quoex, Le Marais, Pierre Grise entre autres.

Le domaine bâti :

Le bâti récent est majoritairement pavillonnaire et de formes diverses alors que le bâti traditionnel est caractéristique de l'architecture rurale du Pays Rochois.

A noter un développement récent des formes d'habitat collectif avec des opérations au chef-lieu et au Pralet.

Carte de l'organisation territoriale (source Espaces&Mutations)



MORPHOLOGIE URBAINE

Le Chef-lieu

- Développé autour de la structure historique
- Une urbanisation dense avec des espaces interstitiels non bâtis et des espaces publics importants (place, parkings)
- Une diversité de constructions : équipements principaux, services et commerces de proximité
- Les formes d'habitat individuel côtoient des formes d'habitat collectif.

Aujourd'hui le chef-lieu est en mutation au regard de réalisations d'opérations d'habitat collectif assez denses.

→ Il s'agira

- d'affirmer la centralité du chef-lieu, Poursuivre sa densification et lui donner de « l'épaisseur » dans un périmètre pertinent.
- Le connecter à ses proches périphéries (réflexion sur les mobilités douces)
- Mettre en place des OAP favorisant ainsi un développement cohérent.

Photo aérienne du chef-lieu (source Géoportail)



MORPHOLOGIE URBAINE

MOUSSY

Une structure historique avec bâtis anciens groupés, qui connaît un fort développement d'habitat individuel (lotissement) et collectif

Une mixité des formes urbaines, avec une densité relative : présence de champs, de jardins, qui distendent le tissu urbain, activités agricoles

Des opérations récentes au coup par coup selon des opportunités foncières, sans cohérence et lien.

La structure bâtie ancienne se retrouve « noyée » dans une urbanisation diffuse

Un site classé (La Commanderie), avec son périmètre de protection

→ Il s'agira de permettre la densification des dents creuses, d'identifier les limites d'urbanisation afin de circonscrire le développement.

Photo aérienne de Moussy (source Géoportail)



MORPHOLOGIE URBAINE

LA MADELEINE

- Un site avec deux entités : la Madeleine et le Pralet, composées majoritairement d'habitat individuel, implanté sur de grandes parcelles arborisées.
 - Des activités économiques sont localisées à proximité (Gefco, centre équestre).
 - Des opérations récentes (collectif) ont permis de densifier cette polarité
 - Des disponibilités foncières importantes et des réhabilitations possibles
- Il s'agira de permettre la densification des dents creuses, de poursuivre l'aménagement de la Madeleine (dont le Pralet) d'identifier les limites d'urbanisation afin de circonscrire le développement .



Photo aérienne de la Madeleine (source Géoportail)



FORMES URBAINES

La ferme traditionnelle :

bâtiment d'architecture simple, aux volumes importants, toitures à deux pans et parfois composés de croupes.



Les logements individuels récents :

bâtiments plutôt hétérogènes, implantés souvent au centre de la parcelle sur laquelle ils se trouvent.



Les logements intermédiaires:

bâtiments plutôt récents qui génèrent de nouveaux volumes alternatifs à ceux existants traditionnellement sur la commune.



Les logements collectifs

Ce sont, soit des anciens corps de fermes disposant de plusieurs logements qui recouvrent cette vocation, soit des immeubles collectifs plus récents.



A noter :

Une diversification des formes urbaines s'est engagée depuis une dizaine d'année. Elle permet de développer de nouvelles propositions d'habitat qui correspondent aux besoins identifiés sur le territoire

PARCOURS HISTORIQUE

Le Châtelet de Crédoz, bourg et siège d'une châtellenie des sires de Faucigny enclavée dans les terres du Genevois sur la rive gauche de l'Arve, offre encore l'image du passé avec son donjon, ses moulins et de grandes parcelles d'origine nobiliaires mises en valeur jusqu'à une époque récente par des fermes familiales.

Dès le Moyen-Age, il a été supplanté administrativement par le noyau des habitations groupées autour de l'église paroissiale en lisière des terrasses céréalières et de l'écharpe boisée encore bien conservée de la Plaine des Rocailles.

La Madeleine aux confins des terres basses, propices autrefois aux vergers, doit sa naissance à la Maladière de Vège et à la chapelle dédiée à Sainte Repentante (inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques).

Moussy hérite d'un site grandi à l'ombre de la tutelle monastique des chevaliers de l'ordre de Saint Jean dont le centre de commandement était la Commanderie de Compesières près de Genève. Il en conserve un terroir de petites parcelles rayonnant autour du hameau et surtout la gestion autonome d'un « communal » forestier légué par l'Ordre. La chapelle, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, est l'un des rares témoins de cette époque en Savoie du Nord. Le blason communal, partagé entre les couleurs du Faucigny et du Genevois d'une part, le dauphin des chevaliers de Malte épaulé de la tour du Crédoz et des corneilles de la maison de Vège d'autre part, illustre cette diversité.

La commune a été traversée par des chemins médiévaux convergeant du plateau des Bornes vers Genève et le Chablais via le pont de Boringes. De son passé rural, la commune conserve encore quelques exploitations déclarées. La conversion à l'industrie engagée par des ateliers de décolletage autrefois semi-ruraux, s'est poursuivie avec l'implantation d'un centre EDF et de micro-zones artisanales (le Châtelet, le Marais, Moussy, la Madeleine).



ESPACES PUBLICS

Des espaces publics « urbains » présents au cœur du village, au chef-lieu.

La commune a engagé des travaux importants au chef-lieu qui ont permis une amélioration de la qualité des espaces publics.

Les principaux espaces publics urbains :

Cheminements, équipements...

Cœur de village aménagé

Parvis de l'église et de la mairie

Réfection et aménagement de voiries, création de trottoirs.

Les principaux espaces publics naturels :

Les sentiers de randonnées

La Plaine des Rocailles

→ Poursuivre l'amélioration et le développement d'espaces publics afin de favoriser le lien social entre les habitants dans le chef-lieu

→ Evaluer l'opportunité d'assurer la réalisation d'espaces ouverts au public dans le cadre d'opérations d'urbanisation future importantes (comme par exemple des placettes, petits espaces naturels paysagers etc...)

Parvis de la Mairie (source Espaces&Mutations)



EQUIPEMENTS

Services publics et administratifs

CORNIER dispose de services administratifs qui permettent de répondre aux besoins de la population locale.

Ces équipements sont situés au chef-lieu

- Mairie, groupe scolaire, salle communale, bibliothèque.

Pour les équipements plus occasionnels et plus importants, les résidents bénéficient des équipements des communes plus urbaines du Pays Rochois (centre nautique, collège, lycée par exemple.)

Les équipements de loisirs sont situés dans la Plaine au nord et au sud du chef-lieu :

- Terrains de foot et vestiaire
- city stade
- cimetière et skate parc

➔ Il s'agit donc de maintenir le niveau d'équipements administratifs, publics, de santé et de loisirs pour répondre à la fois aux besoins identifiés et générés par l'apport d'une nouvelle population.

Bibliothèque (source Espaces&Mutations)



École (source Mairie)



DÉPLACEMENTS

Le réseau viaire

Le territoire de CORNIER est traversé par un réseau de voies communales, départementales (RD2, RD6), ex-nationales (RD903) et autoroutières (A41), qui est à la source de diverses contraintes en termes de fonctionnement, de nuisances (bruit,...) et de paysage, et qui n'est pas sans influence sur les options d'urbanisation future.

Le territoire est donc bien desservi, avec des connexions facilitées avec le bassin de vie et avec le grand territoire :

- 30 / 35 min de Genève
- 5 min de La Roche sur Foron
- 15 / 20 min de Bonneville

Les véhicules automobiles particuliers demeurent le moyen de déplacement quasi exclusif de la population locale.

- L'A41: traverse le territoire du Nord-Est au Sud sans le desservir, les échangeurs les plus proches étant La Roche-sur-Foron et Findrol.
- La RD903: traverse la partie Est du territoire et dessert directement le quartier de La Madeleine. Son élargissement est réalisé. Les carrefours avec la RD6 et la RD19 font l'objet d'une réflexion concernant leur aménagement.
- La RD2: traverse la commune côté Ouest. Cet axe La Roche-sur-Foron/Reignier/Annemasse s'inscrit sur le réseau structurant du département.. Bien qu'élargie la RD2 reste sur de nombreux secteurs, dangereuse et «accidentogène».

Le Conseil Départemental pense nécessaire d'améliorer certains points particuliers considérés comme accidentogènes.

Carte du réseau routier (source Géoportail)



DÉPLACEMENTS

Les transports collectifs

La commune dispose d'une faible desserte en transports collectifs:

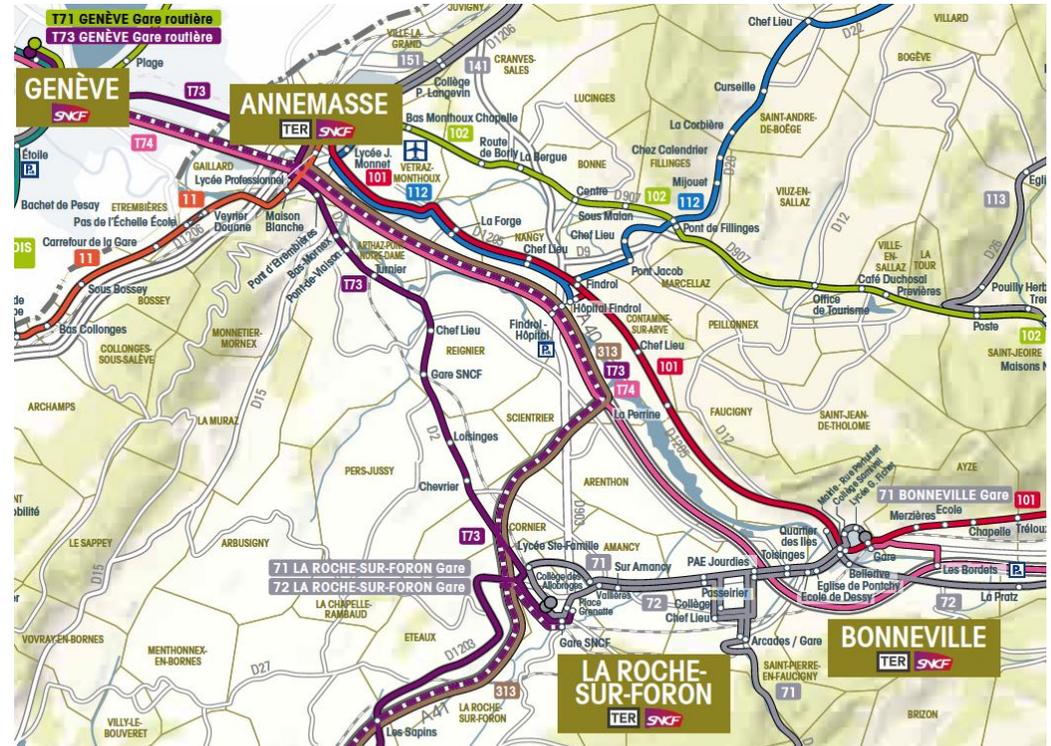
- Elle est traversée par la Ligne T73 LIHA (Annecy/ Genève) - mais aucun arrêt sur la commune
- Elle est traversée par la ligne B La Roche sur Foron / CHAL avec un arrêt chef-lieu.

Une desserte en transport scolaire est assurée (Proximité).

CORNIER est à proximité de La ROCHE sur FORON qui bénéficie de 3 lignes LIHA et d'une gare (avec un pôle multimodal).

➔ Afin d'assurer l'usage du réseau actuel et futur, le PLU devra œuvrer à éviter la dispersion spatiale de l'urbanisation et assurer la densification des polarités urbaines desservies ou en cours de l'être.

Extrait de la carte du transport en commun (source LIHA)



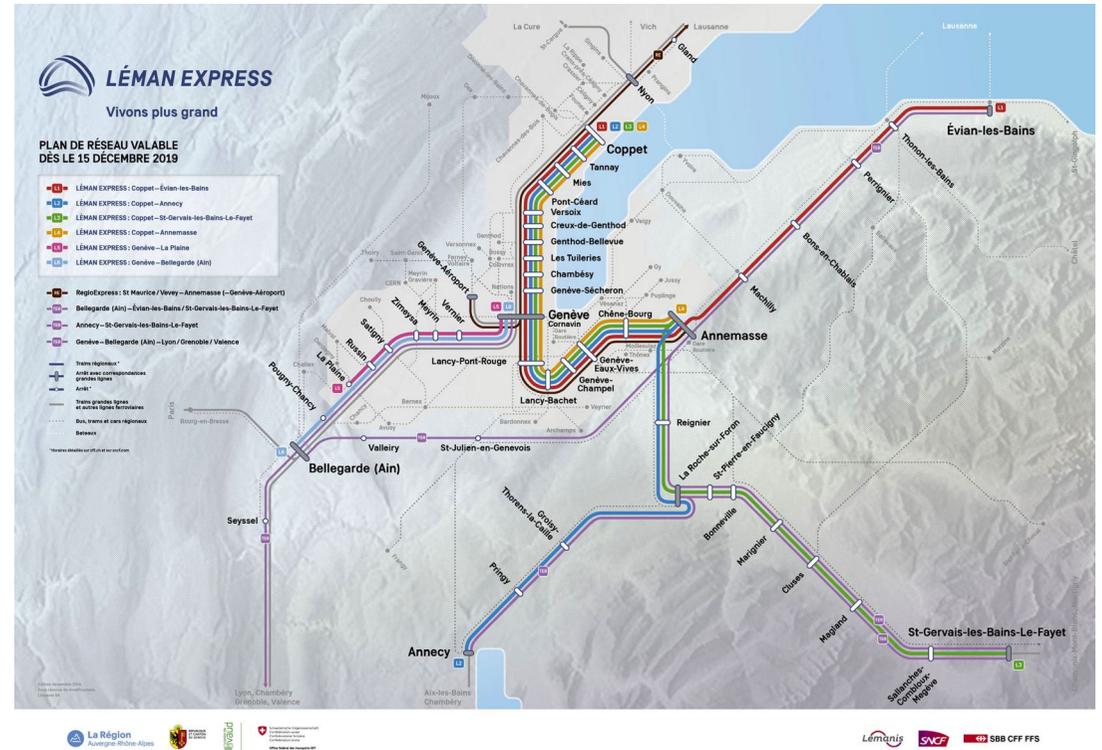
DÉPLACEMENTS

Le réseau ferroviaire : zoom sur le Léman Express

Une ligne ferroviaire traverse le territoire de CORNIER sans le desservir. La gare la plus proche est celle de LA ROCHE SUR FORON.

D'ici fin 2019, la ligne Léman-Express fera ses premiers arrêts sur le Pays Rochois. On estime qu'une augmentation de 80% des voyageurs est à prévoir. Un nouvel aménagement de la gare est donc nécessaire pour pouvoir accueillir les voyageurs dans les meilleures conditions possibles.

Depuis fin octobre 2017, la CCPR a donc entamé les premiers travaux du futur pôle d'échanges multimodaux de la gare de La Roche-sur-Foron. Les travaux ont démarré par la démolition du bâtiment de « la petite vitesse » en vue de la création de nouvelles places de stationnement (+70 places). Celles-ci seront réservées aux usagers du train.



Un objectif ambitieux

L'objectif des élus du Pays Rochois est de faire de la gare de La Roche-sur-Foron, un véritable pôle d'échanges multimodaux. La première phase se terminera courant 2018 avec encore la création de places de stationnement, portant à 174 le nombre de places autour de la gare. Une deuxième phase visant à réaménager la gare routière pour permettre à plusieurs bus de stationner en même temps, sera réalisée entre 2018 et 2020. Enfin, la troisième et dernière étape permettra la création d'une véritable gare biface avec un double accès à la gare.

Des travaux d'aménagement concernant la partie de voie sur CORNIER sont prévus dans les prochaines années.

DÉPLACEMENTS

Les modes doux

Les sentiers et les chemins de randonnées :

Des sentiers et chemins de randonnées avec un maillage cohérent vers les territoires voisins.

La commune ne dispose pas de sentiers pédestres classés au PDIPR.

Les cheminements piétons et cycles

Il s'agit essentiellement d'emprises et de trottoirs aménagés le long des voiries principales dans le chef-lieu.

En dehors des secteurs aménagés en centre urbain, la place du piéton n'est pas toujours valorisée.

Les liaisons piétonnes entre les polarités et leurs extensions urbaines immédiates sont discontinues, voire inexistantes.

Le territoire a des dimensions « tendues » (points d'intérêts à distance piétonne ou cycle assez éloignés)

A noter l'itinéraire cyclo touristique n°22 « Plateau des Bornes » qui passe sur la commune.

→ Un développement de cheminements piétons/cycles d'usage devrait être mené. (en prévoyant des élargissements, la création de trottoirs et la création de parcours indépendants).

→ Prévoir des emplacements réservés.

→ Assurer des prescriptions de réalisation pour les nouvelles opérations importantes.

Une attention particulière devra être portée sur le maillage et les connexions entre les principaux secteurs d'habitat, les équipements publics et la desserte en transports collectifs.



DÉPLACEMENTS

Les besoins en mobilité pour le travail

Seulement 9,4 % des actifs résident et travaillent dans leur commune de résidence en 2015. (contre 11% en 2010)

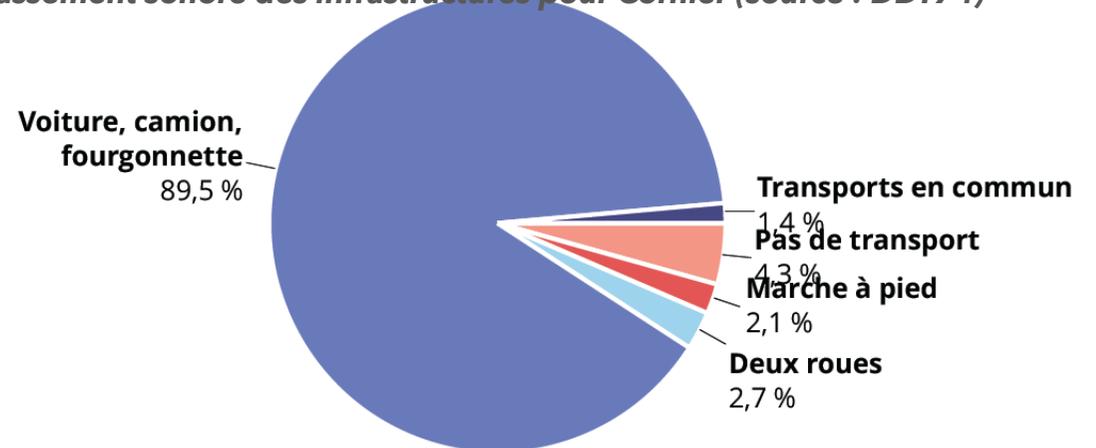
Environ 200 personnes résidentes sont titulaires d'un permis dans le canton de Genève en 2016 contre 90 en 2005.

89,5% des actifs utilisent un véhicule individuel pour se rendre sur leur lieu de travail, la grande majorité des actifs travaillant à l'extérieur de la commune.

Les déplacements pendulaires sont donc très importants.

→ La prise en compte de ces déplacements dans le dimensionnement de stationnements et de moyens alternatifs à l'automobile sont à retenir

Classement sonore des infrastructures pour Cornier (source : DDT74)



Lieu de travail des actifs de plus de 15ans ayant un emploi (source :INSEE)

	2015	%	2010	%
Ensemble	684	100	645	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	76	11,0	61	9,4
dans une commune autre que la commune de résidence	609	89,0	584	90,6

STATIONNEMENTS

L'offre en stationnements est concentrée et conséquente au chef-lieu avec une gratuité des parkings.

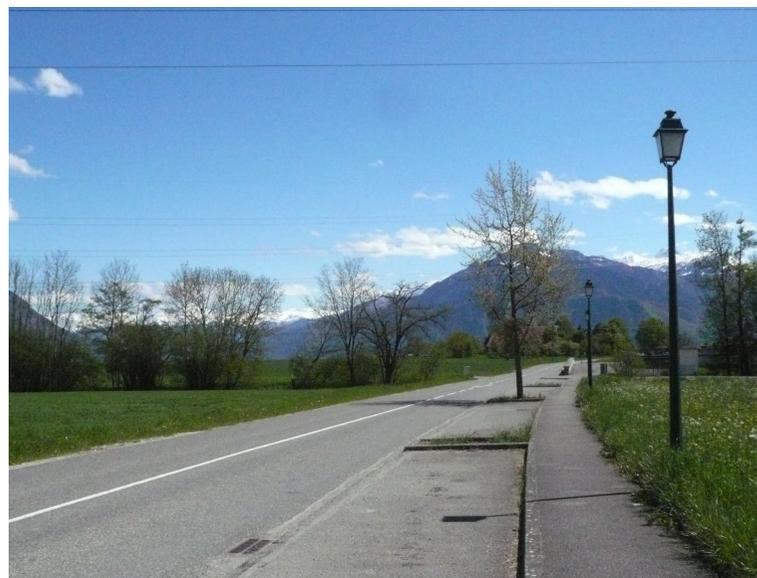
Les aires de stationnements s'organisent par des poches (parkings pour les équipements scolaires ou la salle polyvalente par exemple) mais également en bordures de voiries (le long de la route du village entre l'Eglise et le cimetière par exemple, voir photo ci contre).

On note également la présence d'aires de stationnement pour vélos.

Hormis le chef-lieu, le stationnement public est quasi-inexistant sur les autres polarités et hameau. Il est observé des problèmes de gestion du stationnement.

La commune dégage un potentiel d'environ 100 places.

➔ Assurer des connexions de ces aires de stationnement avec le développement des transports collectifs et des modes doux.

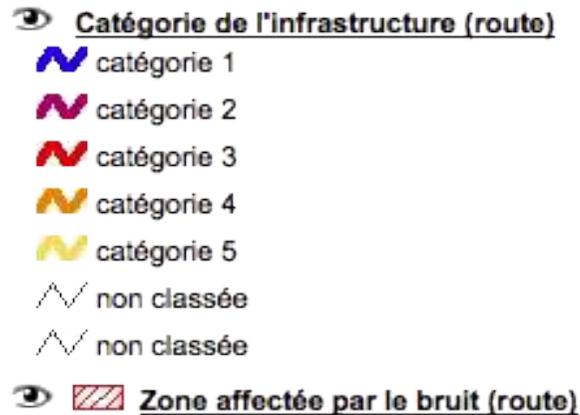


DÉPLACEMENTS

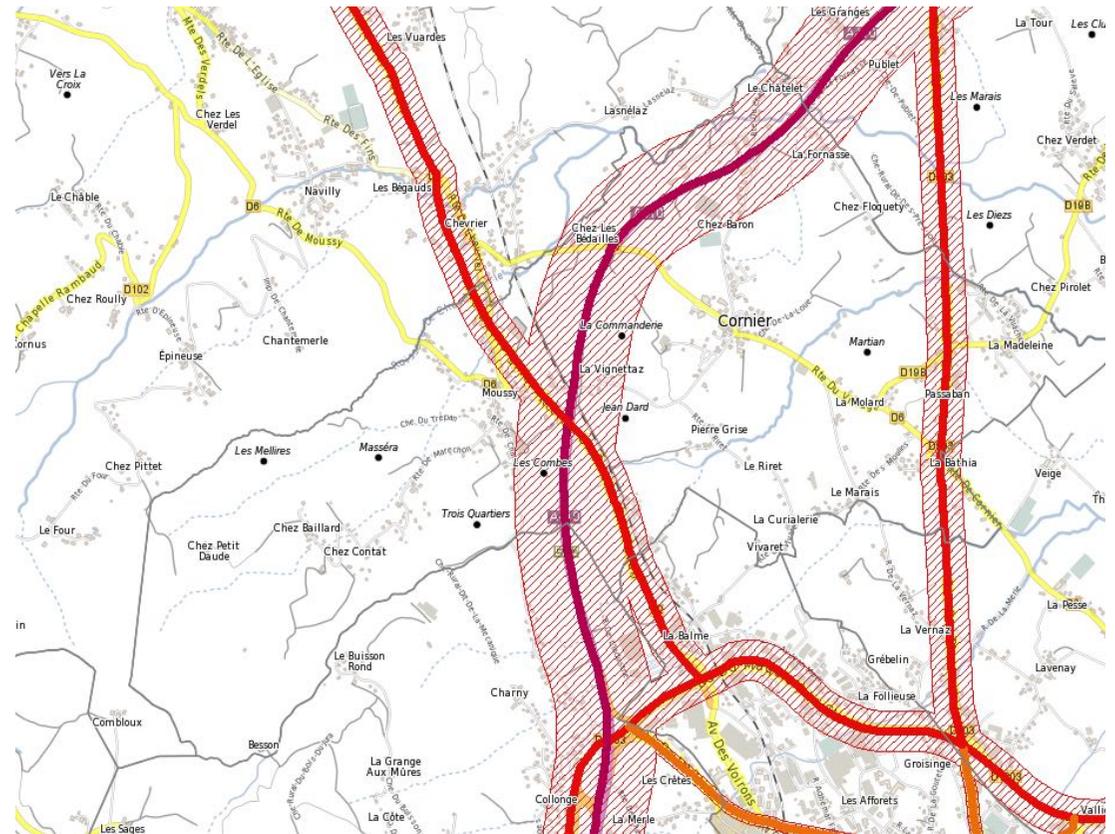
Classement sonore

3 voiries sont concernées : A41, RD903 et RD2

⇒ obligation pour les constructions situées dans les zones affectées par le bruit de respecter des prescriptions d'isolement acoustique (100m de part et d'autre de la voie)



Classement sonore des infrastructures pour Cornier (source : DDT74)



EMPLOI

Une population active importante et en augmentation avec **684 actifs** sur le territoire en 2015

5,3 % de chômeurs en 2015 (chiffres INSEE). Cette tendance est bien inférieure à la conjoncture nationale.

La population active ayant un emploi est majoritairement **constituée de salariés, soit environ 88%**.

La proportion de CDI et de titulaires de la fonction publique demeure forte, ce qui est synonyme d'une stabilité pour l'emploi.

Près de 11% sont des contrats de types CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage, stages.

→ Un bassin d'emploi dynamique et spécifique en lien avec la situation économique locale et frontalière

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015 (Source INSEE)

	%
Actifs ayant un emploi	81
Chômeurs	5,3
Retraités	3,3
Etudiants	5,6
Autres inactifs	4,7

Catégories professionnelles en 2015 (Source INSEE)

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	361	100	324	100
Salariés	306	84,9	293	90,5
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	275	76,1	255	78,7
Contrats à durée déterminée	16	4,5	27	8,3
Intérim	7	1,9	8	2,4
Emplois aidés	2	0,5	3	0,9
Apprentissage - Stage	7	1,9	1	0,3
Non-Salariés	55	15,1	31	9,5
Indépendants	23	6,4	24	7,4
Employeurs	32	8,8	6	1,8
Aides familiaux	0	0	1	0,3

EMPLOI

Les professions intermédiaires sont la CSP la plus représentée en 2013.

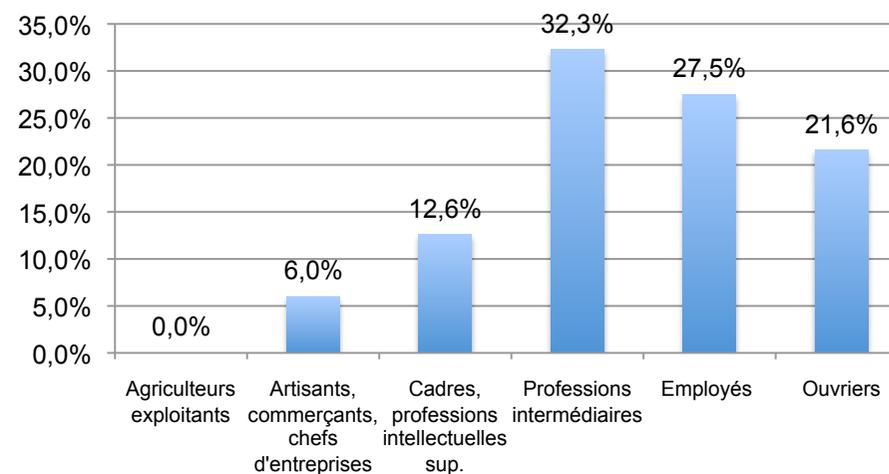
On observe une certaine diversité dans la répartition des CSP avec 3 catégories représentant 80% des emplois : ce sont les professions intermédiaires, employés et ouvriers.

Cette situation témoigne de l'activité de décollage présente sur La Roche-sur-Foron et la Vallée de l'Arve.

Avec environ 200 frontaliers recensés, l'emploi est également lié à la bonne santé économique du canton de Genève.

→ Une commune d'actifs avec une dynamique locale importante économiquement.

Catégories professionnelles en 2013 (Source INSEE)



LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Une dynamique de création d'entreprises importante qui caractérise un territoire attractif.

Une large représentation du secteur commercial en nombre d'entreprises et en part d'employés.

17 nouveaux établissements créés entre 2013/2014 selon la CCI. Attention ce chiffre est à nuancer au regard de la prise en compte des créations des micro entreprises.

L'industrie est présente.

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2015

	Nombre	%
Ensemble	78	100
Industrie	14	17,9
Construction	8	10,3
Commerce, transport, hébergement et restauration	22	28,2
Services aux entreprises	18	23,1
Services aux particuliers	16	20,5

	Nb d'étab. INSEE REE au 01/01/2015	Nb d'étab. employeurs URSSAF au 31/12/2015	Effectifs salariés URSSAF au 31/12/2014	Effectifs salariés URSSAF au 31/12/2015	Var 14-15 (%)
Industrie	14	4	19	16	- 15,8 %
BTP	8	4	28	25	- 10,7 %
Commerce	14	5	7	10	+ 42,9 %
Services aux entreprises	23	5	27	29	+ 7,4 %
Autres services	20	3	23	22	- 4,3 %
Total*	79	21	104	102	- 1,9 %

Tissu économique

Nombre d'établissements actifs* inscrits au RCS au 31/12/2015 par tranches de taille	0 Sal.	1-9	10-19	20-49	Total
Industrie					6
BTP					4
Commerce	6				9
Services aux entreprises	11	4			15
Autres services					5
Total**	24	12			39

Source : Fichier des CCI de Rhône-Alpes

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

CORNIER est pourvue de commerces de proximité et de services, répondant aux besoins de la population locale.

- une offre commerciale présente uniquement au chef-lieu
- une structuration et un développement en cours avec les opérations récentes (Clos Saint Just)



LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

La zone d'activités du Châtelet

Développée au Nord de la commune, c'est une zone à vocation artisanale et industrielle, principalement orientée vers le BTP.

Cette zone est repérée au SCoT du Pays Rochois et pourra évoluer à hauteur de 1,3ha tel que ce document supra-local le définit.

→ La zone du Chatelet bénéficie de disponibilités. Toutefois son accès (via le chef-lieu) n'est pas sans poser des nuisances et des risques pour la sécurité. Il convient de trouver une solution pour une meilleure desserte



Photo aérienne de la ZA du Châtelet (source Géoportail)



LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

La zone d'activités de Moussy

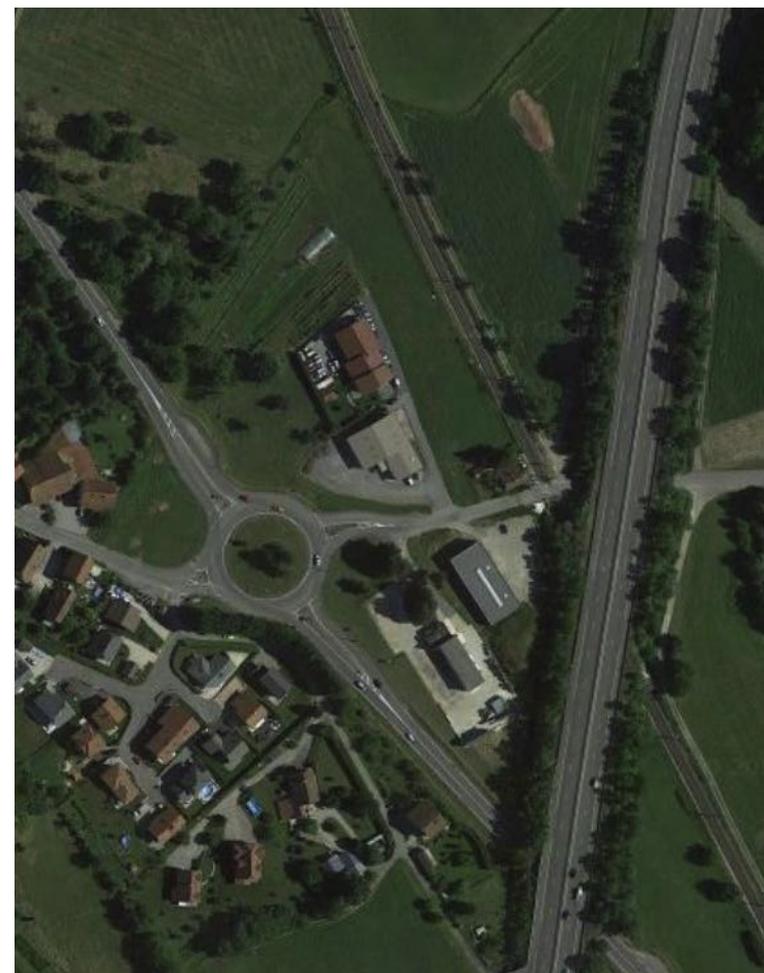
Développée entre la RD2 et la voie de chemin de fer, la zone d'activités de Moussy occupe des tènements de part et d'autre de la route de la Vignettaz. Il s'agit d'une zone avec des activités artisanales. A noter la présence de logements accompagnant ces activités.

Cette zone bénéficie d'une bonne accessibilité.

→ La zone de Moussy bénéficie de quelques disponibilités, qu'il convient de maintenir.



Photo aérienne de la ZA de Moussy (source Géoportail)



LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Zone d'activités des Marais / La Bathia

Localisé au Sud du pôle de la Madeleine, le long de la RD903, la zone de La Bathia accueille une entreprise de logistique.

Au plan de zonage du PLU opposable, les disponibilités sont encore présentes, surtout en zone 1AUx (environ 3,7 ha au PLU) mais non validées par le SCoT

La présence de zones humides au Sud doit être prise en compte.

→ Une activité économique dont les possibilités de développement sont circonscrites par le SCoT.



Photo aérienne de la ZA de la Bathia (source Géoportail)



LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Zone d'activités du Marais

La zone d'activité du Marais, est localisée au Nord du hameau du Marais et compte une seule entreprise.

Les possibilités de développement sont nulles, de plus la proximité avec des habitations et la présence de tènements agricoles homogènes rend non souhaitable une extension de cette zone.

➔ Une activité économique dont l'activité doit être encadrée et dont l'impact peut être réduit par une limitation des constructibilités à proximité.



Photo aérienne de la ZA du Marais (source Géoportail)



LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Zone d'activités de chez Baron

Développée au Nord du chef-lieu, le long de la route du Châtelet, la zone d'activités de Chez Baron accueille des activités artisanales. A noter la présence de logements accompagnant ces activités.

Les possibilités de développement sont nulles, de plus la proximité avec des habitations et la présence d'un boisement rendent difficiles une extension de cette zone

→ Une activité économique dont l'activité doit être encadrée.



Photo aérienne de la ZA de Chez Baron (source Géoportail)



TOURISME

Le tourisme est considéré comme une activité peu développée sur le territoire corniérand, malgré la richesse de son patrimoine bâti ancien, la qualité des espaces naturels et le trafic touristique qui irrigue la Haute-Savoie.

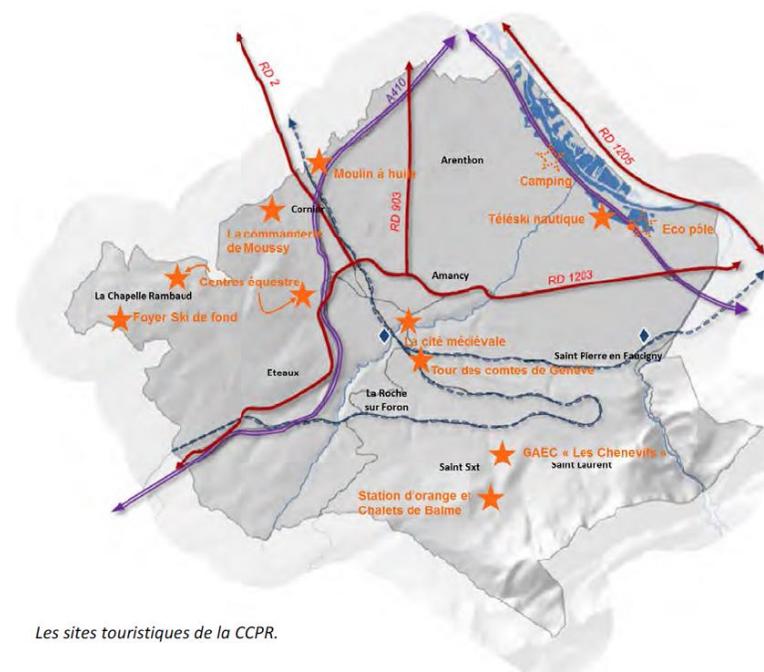
CORNIER dispose de deux sites remarquables à l'échelle de la CCPR : le moulin à huile et la commanderie de Moussy.

La Plaine des Rocailles représente un atout naturel (à noter que sur les communes de Reignier-Esery et Scientrier ce site bénéficie d'un arrêté de classement pour « blocs erratiques de la plaine des Rocailles »).

Située au pied du massif des Bornes sur la Plaine de l'Arve, elle ne dispose pas de PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) mais des cheminements piétons existent.

Selon l'INSEE, la commune ne compte aucune chambre d'hôte, de gîte ou de camping.

Les sites touristiques de la CCPR (source SCoT Pays Rochois)



Les sites touristiques de la CCPR.

Le moulin du Châtelet (source Espaces&Mutations)



AGRICULTURE

Par sa contribution à la production, à l'emploi, à l'entretien des sols et à la protection des paysages, l'agriculture est reconnue d'intérêt général comme activité de base de la commune. La commune a pour objectif d'assurer la protection de l'activité agricole, et par conséquent s'attache à assurer la préservation des terres agricoles et pastorales par les dispositions du P.L.U, notamment en classant en A les terres de valeur agricole.

L'appréciation de la valeur agricole des terres est à replacer dans le cadre de l'économie agricole de notre département de montagne où les terres labourables ne représentent que 8% de l'espace et où les systèmes d'exploitation qui reposent pour l'essentiel sur l'élevage, ont dû s'adapter aux conditions naturelles et économiques du milieu en valorisant une image de terroir.

C'est ainsi que le département bénéficie d'une reconnaissance de la qualité de ses productions avec plusieurs A.O.C et I.G.P.

La spécificité de l'agriculture locale est la production de lait dont la qualité et la valorisation reposent notamment sur l'alimentation du bétail à partir de l'herbe pâturée et de foin de pays nécessitant pour chaque exploitation d'importantes surfaces en herbe dont celles situées à proximité des étables représentent un intérêt stratégique, tout comme les terrains plats ou de faible déclivité produisant la réserve de fourrage pour l'hiver.

Ces terrains sont la base des exploitations de montagne qui, généralement fonctionnent par étage, à savoir des terrains de plaine ou de fond de vallée et de coteaux où se trouvent les sièges d'exploitation puis les alpages; l'ensemble formant un équilibre, les surfaces des alpages, même si elles sont importantes ne permettent pas à elles seules d'assurer la rentabilité des exploitations.

AGRICULTURE

Registre Parcellaire Graphique (2017) :

Le territoire est cultivé notamment pour du maïs. On note également la présence de maraichage.

Il est principalement caractérisé par des prairies permanentes et temporaires voire de fourrage.

345 hectares de surfaces agricoles utilisées en 2010 contre 264 ha en 2000.

■	Blé tendre
■	Maïs grain et ensilage
■	Orge
■	Autres céréales
■	Colza
■	Tournesol
■	Autre oléagineux
■	Protéagineux
■	Plantes à fibres
■	Semences
■	Gel (surface gelée sans production)
■	Gel industriel
■	Autres gels
■	Riz
■	Légumineuses à grains
■	Fourrage
■	Estives et landes
■	Prairies permanentes
■	Prairies temporaires
■	Vergers
■	Vignes
■	Fruit à coque
■	Oliviers
■	Autres cultures industrielles
■	Légumes ou fleurs
■	Canne à sucre
■	Arboriculture
■	Divers
■	Non disponible

Carte de l'occupation agricole (source Géoportail)



AGRICULTURE

Les données sont issues du diagnostic agricole réalisé pour le SCoT.

A l'échelle du Pays Rochois : une agriculture importante

L'agriculture à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Rochois est une activité importante, aussi bien d'un point de vue économique, que d'un point de vue spatial.

L'agriculture de la CCPR génère plus de 700 emplois indirects.

Il est observé sur ce territoire:

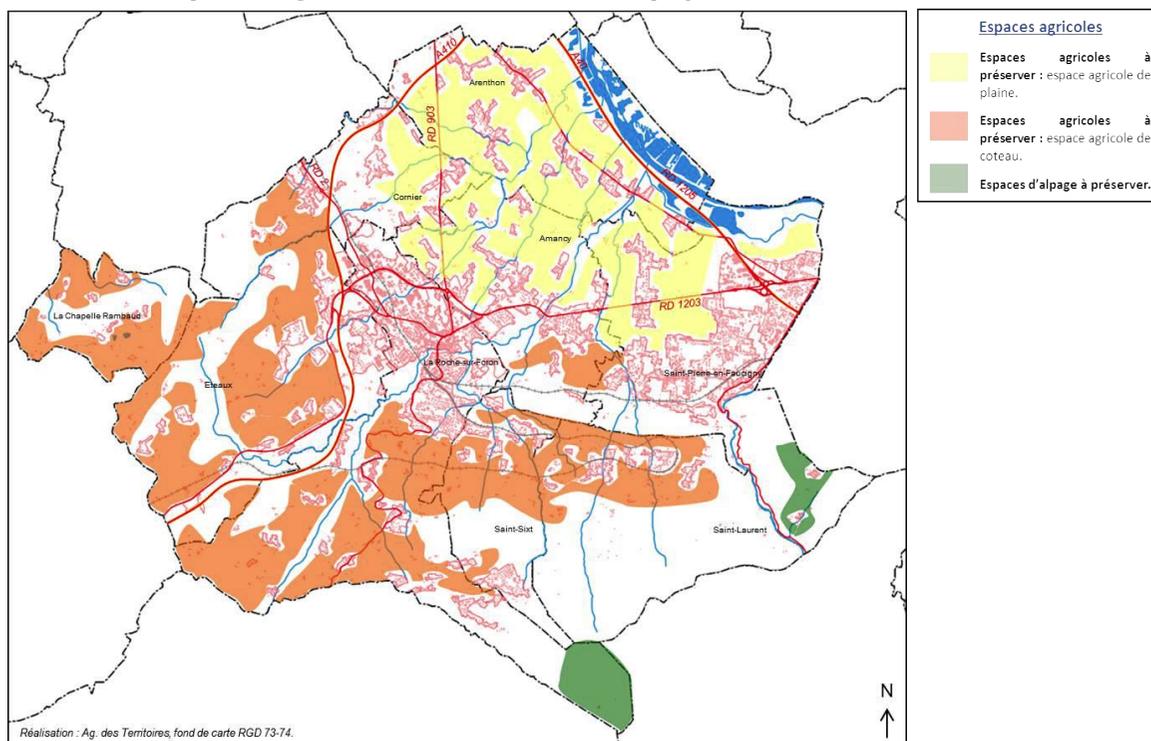
- des exploitations internes, représentant 128 UTH et avec une moyenne d'âge des exploitants de 47 ans.
- des exploitations externes, exploitant les surfaces de la CCPR, représentant 86 UTH, et avec une moyenne d'âge des exploitants de 51 ans.

Au total 85% des surfaces agricoles sont travaillées par les exploitations du territoire.

En 2011, 71 exploitations ont leur siège dans la CCPR (dont 6 sur Cornier). 49 exploitations n'ont pas leur siège dans la CCPR mais travaillent des terres sur ce territoire. Sur ces 71 exploitations:

- 38 sont sous forme individuelle (53%)
- 33 sont sous forme sociétaire

Carte des espaces agricoles (source : SCoT du pays Rochois)



AGRICULTURE

Les données sont issues du diagnostic agricole réalisé pour le SCoT.

CORNIER appartient à la Plaine de St Pierre à Arenthon et au plateau d'élevage

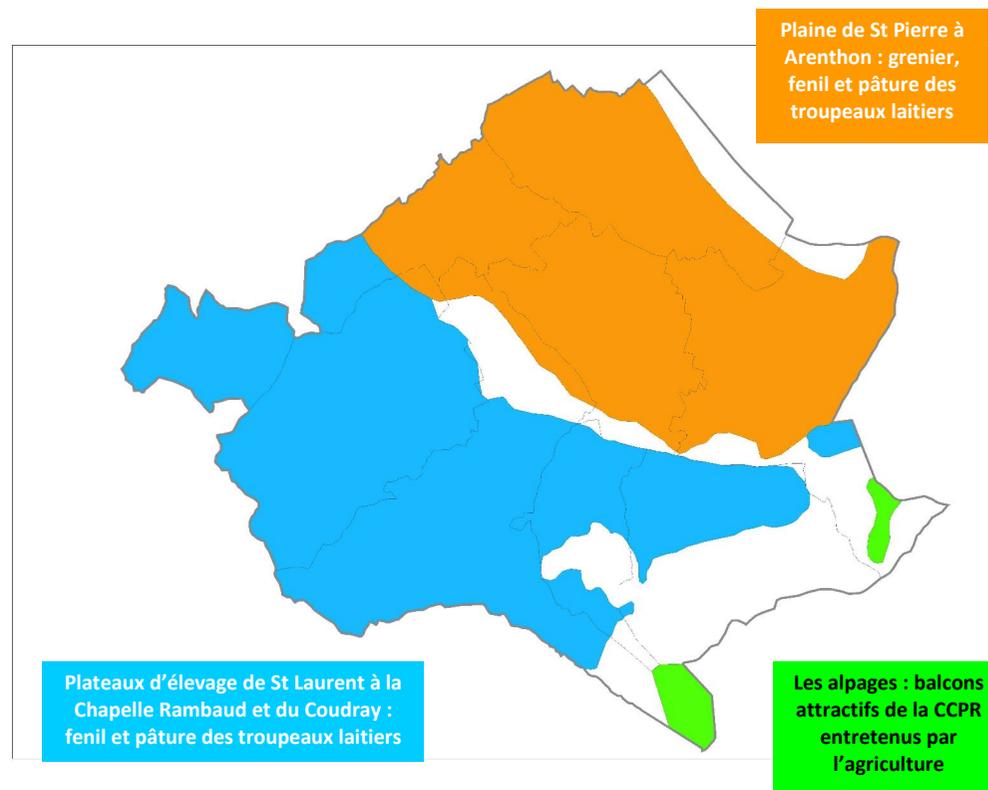
Zone de plaine qui s'étend des limites de la commune de Saint-Pierre (côté Bonneville) et se prolonge jusqu'aux limites d'Arenthon et du bas de Cornier (côté Scientrier et Pers-Jussy), en passant par Amancy.

Sur la partie Sud et Ouest, cette zone passe sous les communes de St Laurent, St Sixt, La Roche sur Foron, traverse l'autoroute à Eteaux au lieu-dit Charny et se prolonge en englobant le bas de Cornier, au-dessus du hameau de Moussy.

Sur la partie nord, elle longe l'autoroute et passe de l'autre côté, à Toisinges.
Cet espace s'ouvre sur Pers-Jussy et Scientrier.

Cette plaine est de très bonne valeur agronomique, labourable, entièrement mécanisable.

Typologie des espaces agricoles (source : SCoT du pays Rochois)

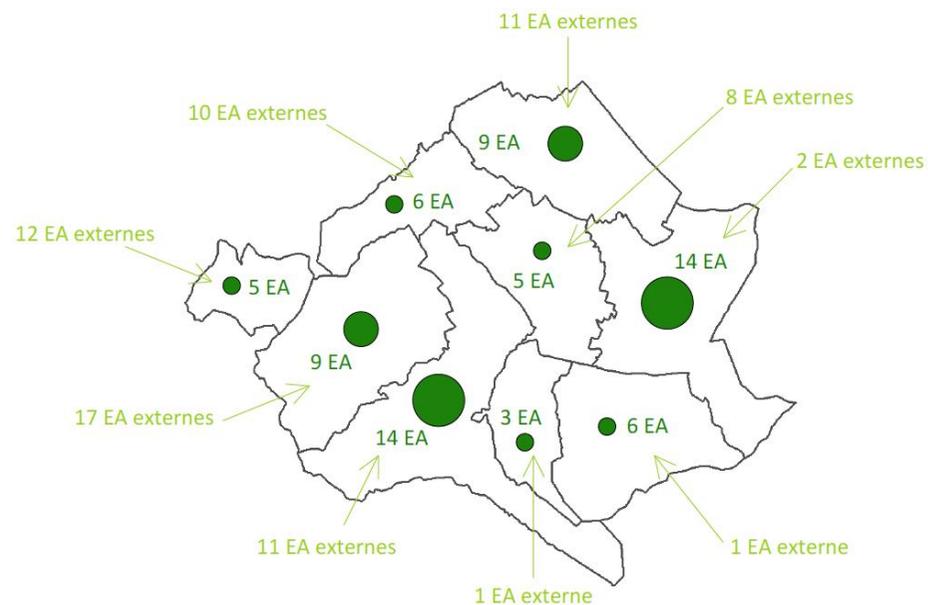


AGRICULTURE

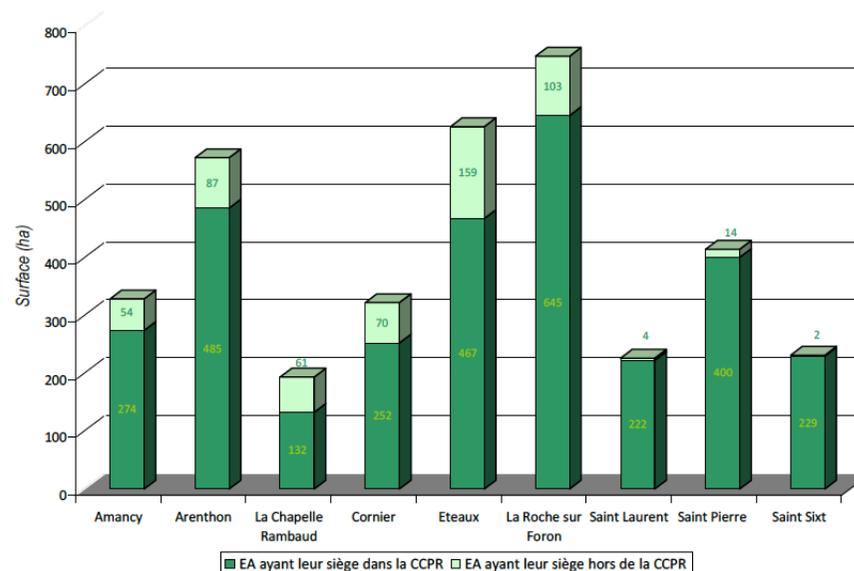
La commune de Cornier est située à une altitude modérée (environ 500 mètres) et est constituée dans sa grande majorité de terrains de bonne qualité mécanisables et épandables.

Les chiffres clés

- 46 exploitations dont 40 pérennes
- 36 exploitations utilisant un alpage
- Age moyen des exploitants : 41,8 ans
- 1860 UGB, dont 1616 vaches laitières et 265 génisses
- 2367 ha de surfaces agricoles utiles
- une rentabilité importante grâce aux fromages fermiers, notamment au reblochon mais aussi grâce à la vente directe favorise par la fréquentation touristique de la station



La répartition des exploitations du Pays Rochois (source : SCoT du pays Rochois)



AGRICULTURE

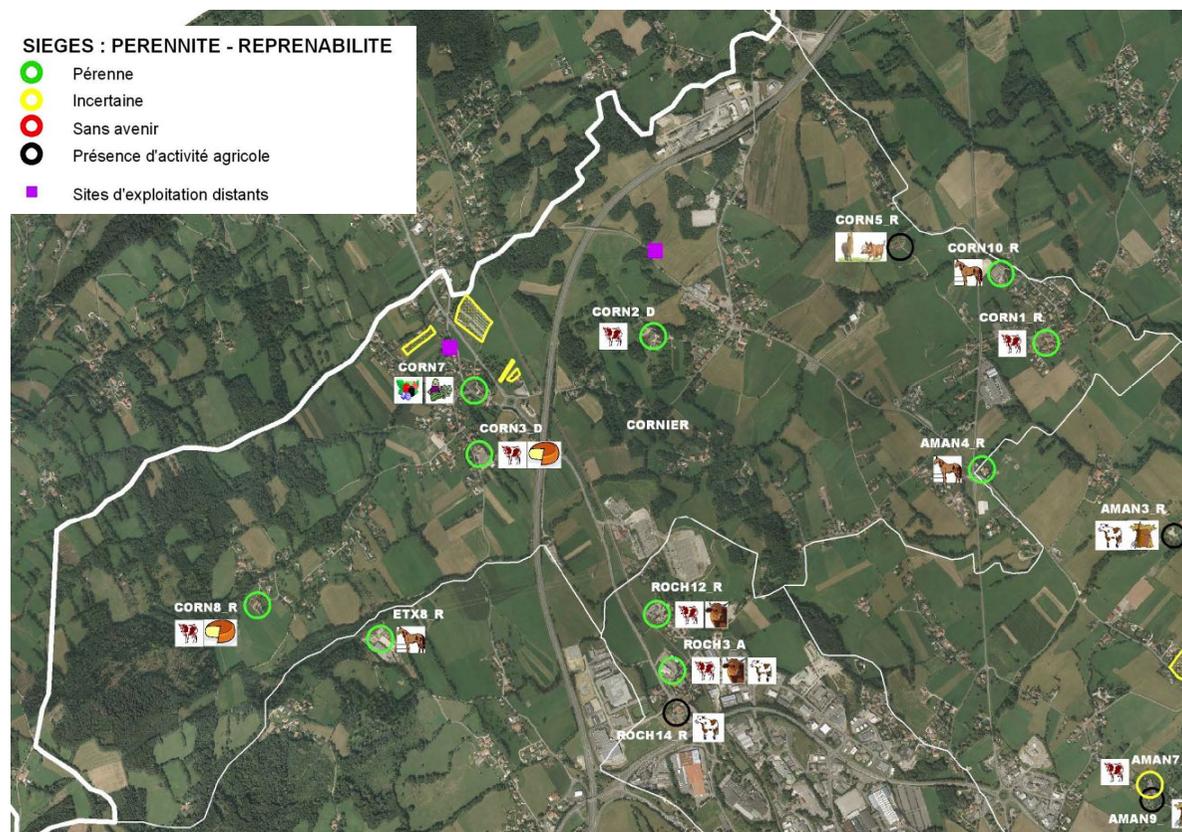
Les chiffres clés pour Cornier

- 7 sièges d'exploitation en 2013 :
- 4 exploitations « bovins lait ».
 - 2 éleveurs de chevaux.
 - 1 maraîcher

La commune est concernée par AOC Reblochon, AOC Abondance, IGP Tomme et Emmental de Savoie..

- Protéger les sièges d'exploitation dans leurs usages et leurs fonctionnalités
- Préserver les espaces agricoles stratégiques, les angles d'ouverture suffisants et les axes de circulations agricoles
- Limiter l'urbanisation nouvelle des tènements à enjeux agricoles à proximité immédiate des exploitations.
- Maintenir les conditions économiques d'une agriculture dynamique

La répartition des exploitations sur Cornier en 2011 (source : SCoT du pays Rochois)

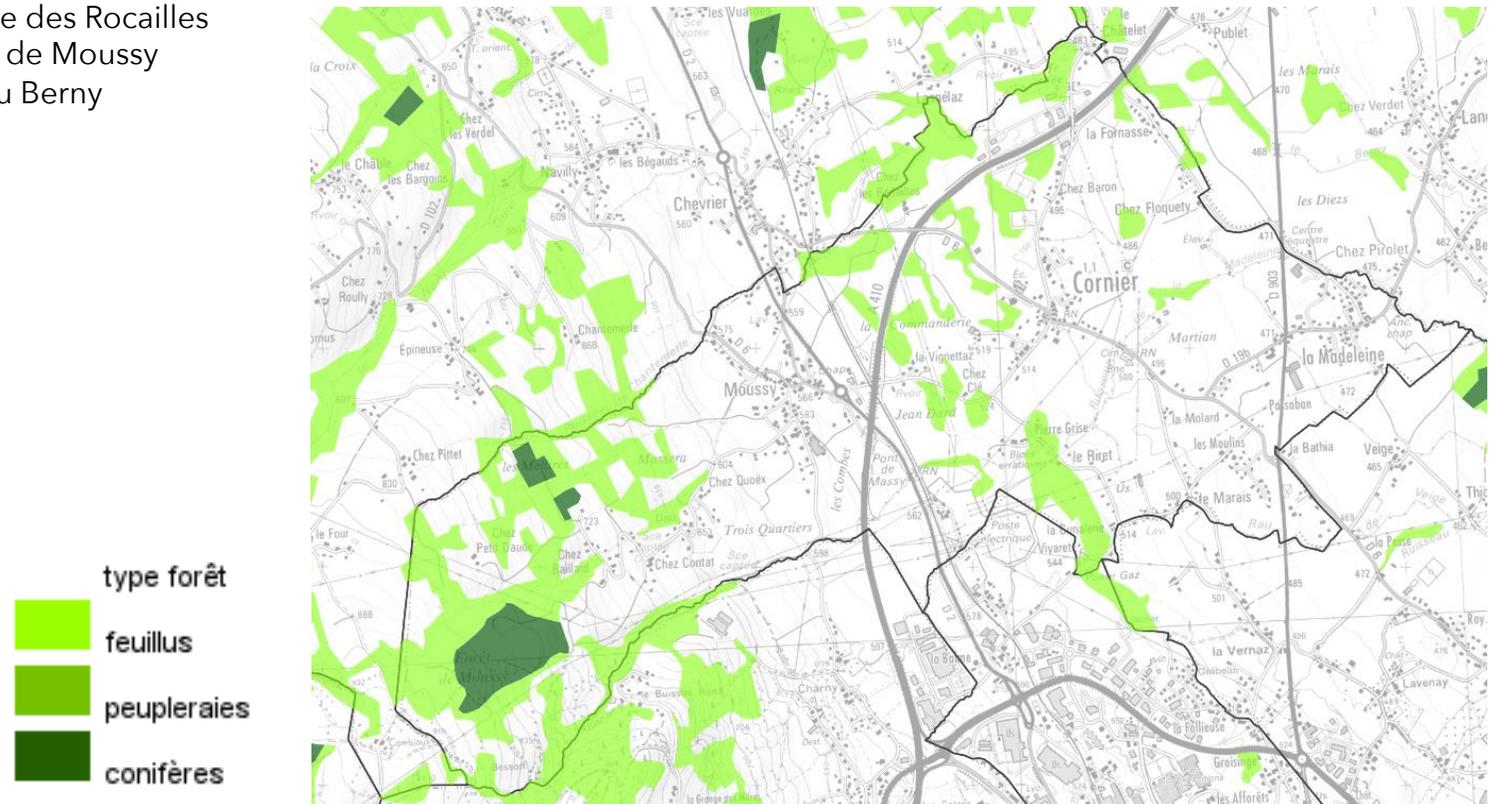


EXPLOITATION FORESTIÈRE

La commune est couverte par des espaces forestiers, notamment :

- Les espaces boisés de la Plaine des Rocailles
- Les espaces boisés de la forêt de Moussy
- la forêt d'accompagnement du Berny

Type de forêt (source DDT74)



EXPLOITATION FORESTIÈRE

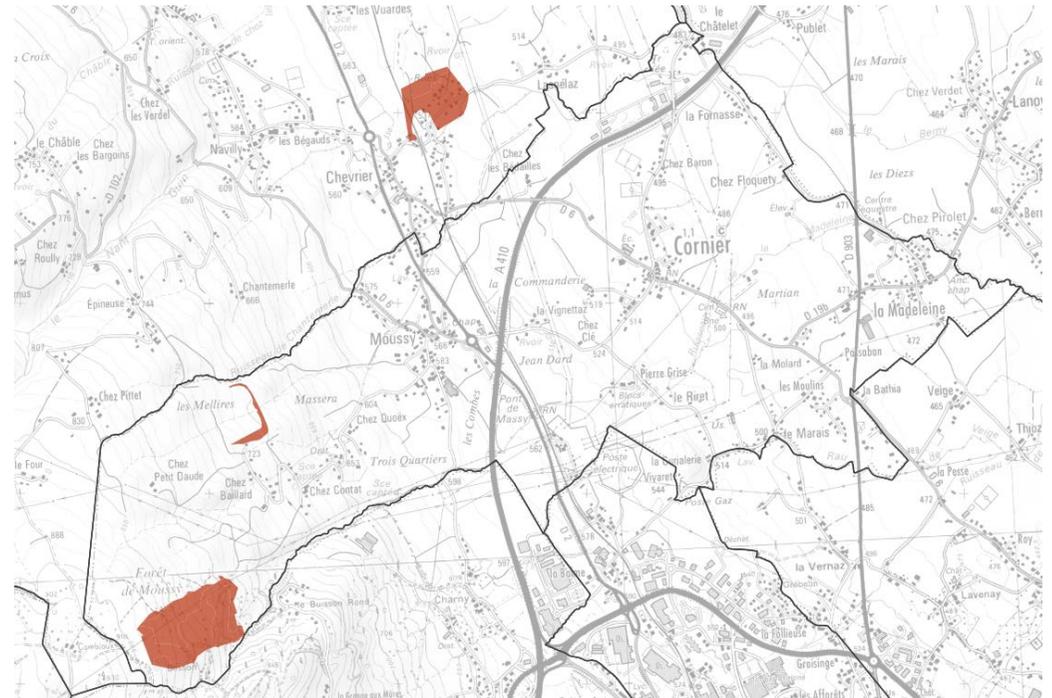
La commune appartient à la région forestière de :
Avant-Pays.

Préservation de l'identité agricole

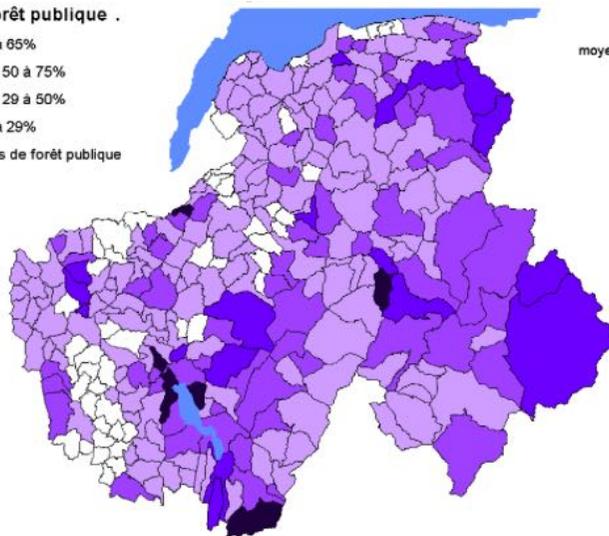
Une partie de la forêt de Moussy est soumise au régime forestier c'est-à-dire gérés par un organisme public.

Le taux de forêt publique est inférieur à 29%.

Forêt sous régime forestier en orange ci-dessus (Source : DDT74)



Taux de forêt publique .



moyenne départementale :
29%

EXPLOITATION FORESTIÈRE

Accessibilité pour exploitation

La commune présente **des forêts favorables à leur exploitation** ; en effet entre 60% et 70% du territoire forestier est desservi (57% en moyenne pour le département) ;

L'accessibilité est définie sur la base des critères suivants :

- Surface forestière située à moins de 150 m d'un chemin forestier, d'un chemin empierré ou d'une route.
- La pente est inférieure à 70% (=35 degrés)

Carte de l'accessibilité de la forêt en Haute -Savoie (source : DDT74)

